

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220405-D202212-DE
Reçu le 07/04/2022
Publié le 07/04/2022

Délibération :
D_2022-2-12

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire
Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2022

Présents : 16

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick,
Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame
SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle,
Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick,
Monsieur DOUET Anthony

Votants : 18

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Madame ROULAUD Amandine a donné pouvoir à Monsieur BOSSARD Jean Paul

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre,
Mesdames CORBIN Manitraritia et ROULAUD Amandine.

Secrétaire de Séance : Monsieur BOSSARD Jean Paul

Objet : Aire de dépôt et de
broyage de branchage sur la
commune

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que GrandAngoulême propose aux communes membres qui le souhaitent,
que le service Déchets ménagers intervienne sur les communes pour effectuer le broyage de branchage.

Pour ce faire, la commune doit disposer d'une aire où les branches seront stockées et broyées.

Cette aire de broyage se situe route du Stade en bout du terrain de sport communal sur la parcelle cadastrée B1720.

Les travaux d'aménagement de cette aire seront financés et réalisés par la commune, qui pourrait prétendre à une subvention de
GrandAngoulême de 50 % du montant des travaux, plafonnée à 2000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet,
- **CHARGE** Madame le Maire de solliciter la subvention auprès de GrandAngoulême,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 5/04/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/04/2022

